



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ D23-0502

CFVU DU 04 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DOUBLE
DIPLÔME ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI MESSINA
(ITALIE) RELATIVE AU MASTER RECHERCHE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES ET AU LAUREA MAGISTRALE IN
LINGUE MODERNE : LETTERATURE E TRADUZIONE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 04 mai 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITA DEGLI STUDI DI MESSINA (ITALIE) RELATIVE AU MASTER RECHERCHE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES ET AU LAUREA MAGISTRALE IN LINGUE MODERNE : LETTERATURE E TRADUZIONE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 04/05/2023.*

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 05/06/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 01/06/2023